Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue lundi le 6 octobre 2014, à l'Édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 20h25, sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Madame et messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël Gravel
Jacques Saucier
Yvon Charette
Jean-Guy Lapierre
Charles Desrochers
John Chomyshyn

Madame Nathalie Savard, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Suite au consentement unanime des membres du conseil municipal présents sur le territoire de la municipalité de renoncer à l'avis de convocation et qu'en vertu de l'article 157 du Code municipal, malgré les articles précédents, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une session du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté.

Formant quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

2014-10-261 <u>Adoption de l'ordre du jour</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2014-10-262 <u>Appui au projet de M Yoan Goulet</u>

Attendu un projet de camping;

Attendu que l'endroit est situé en bordure du Lac Malartic;

Attendu un besoin de la population environnante, considérant des listes d'attente pour les terrains de camping;

Attendu que le projet sera situé dans une forêt mature de feuillus et résineux dont le propriétaire désire garder le cachet;

Attendu que la zone demandée est située en zone agricole dynamique et que depuis plusieurs années aucune agriculture n'a été pratiquée sur la partie demandée;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'appuyer le projet de M Goulet.

Adoptée

<u>Questions du public</u>

Le conseil a su répondre aux questions des citoyens.

2014-10-263 **<u>Levée de la séance</u>**

À 20h30, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

_____
Nathalie Savard
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

_____
Réjean Guay
Maire